



\* \* \* \* \*

## Séance du 14 décembre 2020 à 18h00

\* \* \* \* \*

Convocation du 09 décembre 2020

\* \* \* \* \*

### Etaient présents

Philippe DECOBERT

Jean-Philippe GUENARD

Maryse SMIGIELSKI

Maryvonne DOYEN

Daniel GEORGES

Yves MAUBANT

Marie-Josée AUBERT

Muriel BAJOT

Julia BELERT

Etienne BOSETTI

Julien BROSSE (arrivé à 18h30)

Valérie LLINARES

Renaud MARIAGE

Jean PETRONIO

Yann TRONCHET

### Absents excusés :

Madame Océane MIRANDA qui a donné pouvoir à Madame Marie-Josée AUBERT

Madame Céline POIX qui a donné pouvoir à Monsieur Yves MAUBANT

Monsieur Nicolas VASCHETTO qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel GEORGES

Madame Stéphanie BOULANGER qui a donné pouvoir à Madame Muriel BAJOT

Monsieur Julien BROSSE qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe DECOBERT

Secrétaire de séance : Madame Maryse SMIGIELSKI

## ORDRE DU JOUR

<u>1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u> .....	3
<u>2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2020</u> .....	3
<u>3 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION</u> .....	3
3.1 Pacte de gouvernance.....	3
<u>4 URBANISME</u> .....	3
4.1 Achat d'un terrain .....	3
<u>5 FINANCES</u> .....	4
5.1 Remboursement à ARDENNE METROPOLE de la compensation d'investissement.....	4
5.2 Décision Modificative budgétaire n° 3.....	4
<u>6 COMMUNICATION DU MAIRE</u> .....	5
6.1 Affaire AECF.....	5
6.2 Désignation du représentant et du suppléant CLECT.....	5
6.3 Projet éolien .....	5
<u>7 QUESTIONS DIVERSES</u> .....	5

## **1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire indique que, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son Secrétaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Maryse SMIGIELSKI en qualité de Secrétaire de séance.**

## **2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 novembre 2020 n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.**

**18 H30 Arrivé de Monsieur Julien BROSE**

## **3 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

### **3.1 Pacte de gouvernance**

Après chaque renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, la loi « engagement et proximité » a rendu obligatoire d'inscrire à l'ordre du jour un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale.

Par délibération en date du 17 juillet 2020, le conseil communautaire a choisi de procéder à l'élaboration d'un pacte de gouvernance et de confiance

Après que l'intercommission du 7 octobre 2020 ait rendu un avis favorable, le projet définitif a été approuvé à l'unanimité lors du conseil communautaire du 27 octobre 2020

A présent, comme le prévoit la loi, le pacte doit faire l'objet d'une approbation par les communes membres.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le pacte de gouvernance.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

## **4 URBANISME**

### **4.1 Achat de terrain**

Monsieur le Maire explique que la commune a la possibilité d'acquérir la parcelle AC 298 d'une contenance de 714 m2 pour un prix de 3500€ située à la Hayette,

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec trois abstentions (Madame Muriel BAJOT, Madame Stéphanie BOULANGER, Monsieur Jean PETRONIO) :

- Décide l'acquisition de la parcelle AC 298 d'une contenance de 714 m2, au prix de 3500 € (trois mille cinq cent euros),
- Charge Maître MOUZON, Notaire à Charleville-Mézières, d'établir les actes et formalités,
- Dégage les crédits nécessaires pour régler cette opération,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **5 FINANCES**

### **5.1 Remboursement à ARDENNE METROPOLE de la compensation d'investissement et de fonctionnement**

Monsieur le Maire expose, suite à la délibération du conseil communautaire du 04 février 2020, concernant les « Attributions de compensation provisoires », La Commune reverse 2 750.00€ (deux mille sept cent cinquante euros) pour l'attribution de compensation d'investissement et 150.00€ (cent cinquante euros) pour l'attribution de compensation de fonctionnement à Ardenne Métropole.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de rembourser à Ardenne Métropole 2 750.00€ (deux mille sept cent cinquante euros) au titre de l'investissement, et 150.00€ (cent cinquante euros) au titre de fonctionnement
- Dégage les crédits nécessaires pour régler ces opérations,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ces affaires.

### **5.2 Décision Modificative N°3**

Afin de procéder à quelques ajustements budgétaires, Monsieur le Maire, propose la décision budgétaire modificative suivante :

#### **DM 3**

	DEPENSES			RECETTES		
	comptes	chapitres	montant	comptes	chapitres	montant
INVESTISSEMENT						
	<b>231</b>		<b>68 704.00</b>	1342		71 604.00
	2046		2 750.00	28041582	040	6 351.96
				2804422	040	206.24
					021	-6 708.20
	<b>TOTAL</b>		<b>71 454.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>71 454.00</b>
	DEPENSES			RECETTES		
	comptes	chapitres	montant	comptes	chapitres	montant
FONCTIONNEMENT		023	-6 708.20			
	6811	042	6 558.20			
	73921		150.00			
	6531		+4100			
	6453		-4100			
	<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Adopte, la décision budgétaire modificative 3 comme présentée.

## **6 COMMUNICATION DU MAIRE**

### **6.1 Affaire AECP**

Monsieur le Maire expose, suite à la décision du tribunal administratif de Chalons en Champagne rendu le 05 novembre 2020, concernant l'affaire qui opposait la commune d'Aiglemont à la SARL AECP, La Commune se voit dans l'obligation de verser la somme de 1 000 euros à la SARL AECP CONSEIL

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de régler la somme due à la SARL AECP CONSEIL, soit 1 000 € (Mille euros),
- Dégage les crédits nécessaires pour régler cette opération,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **6.2 Désignation des représentants CLECT**

Monsieur le Maire propose, suite aux élections du 15 mars dernier, de désigner un conseiller titulaire et un suppléant qui représenteront la commune d'Aiglemont à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne Monsieur Philippe DECOBERT titulaire,

Désigne Monsieur Jean-Philippe GUENARD suppléant.

### **6.3 Projet éolien**

Monsieur le Maire expose le projet d'installation éolien, pourrait apporter une réflexion à la commune

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

Autorise le maire à poursuivre les études et signer toutes pièces relatives au projet.

## **7 QUESTIONS DIVERSES**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.